

Bulletin

sur

l'état sanitaire du bétail en Suisse au 1^{er} mai 1883.

Cantons.	Péripleumonie contagieuse.		Surlangue et piétain.		Total.	
	Etables.	Pâturages.	Etables.	Pâturages.	Etables.	Pâturages.
Zurich	—	—	8	—	8	—
Berne	—	—	44	—	44	—
Lucerne	—	—	—	—	—	—
Uri	—	—	—	—	—	—
Schwyz	—	—	—	—	—	—
Unterwalden-le-haut .	—	—	—	—	—	—
Unterwalden-le-bas .	—	—	—	—	—	—
Glaris	—	—	2	—	2	—
Zoug	—	—	—	—	—	—
Fribourg	—	—	17	—	17	—
Soleure	—	—	4	—	4	—
Bâle-ville	—	—	—	—	—	—
Bâle-campagne	—	—	—	—	—	—
Schaffhouse	—	—	—	—	—	—
Appenzell-Rh. ext. . .	—	—	15	—	15	—
Appenzell-Rh. int. . .	—	—	3	—	3	—
St-Gall	—	—	37	—	37	—
Grisons	—	—	14	—	14	—
Argovie	—	—	14	—	14	—
Thurgovie	—	—	8	—	8	—
Tessin	—	—	—	—	—	—
Vaud	—	—	34	—	34	—
Valais	—	—	—	—	—	—
Neuchâtel	—	—	4	—	4	—
Genève	—	—	4	—	4	—
<hr/>						
Nombre des étables et pâturages infectés						
au 1 ^{er} mai 1883	—	—	208	—	208	—
au 1 ^{er} avril 1883 . . .	—	—	161	—	161	—
<hr/>						
Augmentation	—	—	47	—	47	—

Observations.

Zurich. Les étables infectées renferment 29 pièces de gros bétail; tous les cas sont nouveaux, la maladie ayant disparu dans les étables énumérées au bulletin du 1^{er} mars dernier.

Berne.

District.	Commune.	Anthrax.	Charbon infectieux.	Morve.	Gale.
Berne	Köniz	1	—	—	—
Delémont	Glovelier	1	—	—	—
Trachselwald	Lützelfüh	1	—	—	—
Interlaken	Habkern	—	1	—	—
Frutigen	Adelboden	—	1	—	—
	Kandersteg	—	1	—	—
	Frutigen	—	2	—	—
Bas-Simmenthal	Reichenbach	—	1	—	—
	Erlenbach	—	1	—	—
Haut-Simmenthal	Hondrich	—	1	—	—
	Mannried	—	2	—	—
Seftigen	Seftigen	—	1	—	—
Moutier	Court	—	1	—	—
Konolfingen	Münsingen	—	—	1	—
	Walkringen	—	—	1	—
Porrentruy	Miéécourt	—	—	—	2
Total		3	12	2	2

La *surlangue et piétain* a été introduite de l'Alsace dans le Jura, dans l'ancienne partie du canton en plusieurs fois du canton de Fribourg (marché de Fribourg du 2 et marché de Bulle du 6 avril) et une fois du canton d'Argovie. A peu d'exceptions près, les autres cas se rapportent à ces foyers d'infection.

Lucerne. A Buchs (district de Willisau), on a constaté la *rage canine* sur un chien disséqué.

Schwyz. Un cas d'*anthrax* à Arth (district de Schwyz).

Unterwalden-le-haut. A Kerns, une pièce de bétail a péri par suite d'*anthrax*; trois autres animaux ont subi l'infection, mais se trouvent en voie de guérison. Comme cause de la maladie, on indique de l'eau infectée.

Unterwalden-le-bas. A Stansstad, 3 porcs atteints de la *fièvre pourprée* ont dû être abattus.

Glaris. L'introduction de la *surlangue et piétain* a eu lieu par une vache achetée à Ragaz (St-Gall).

Fribourg. La *surlangue et piétain* a été importée dans le district de la Gruyère par une vache venant de Rüscheegg (Berne), achetée le 1^{er} avril à Fribourg. A Chatonnay, la maladie a été transportée par un vagabond qui avait couché à Sédeilles (Vaud) dans une étable infectée. L'infection dans le district de la Singine est attribuée à des transports de bétail qui ont voyagé en chemin de fer. L'origine des autres cas n'a pas pu être constatée.

Soleure. Les étables infectées de *surlangue et piétain* contiennent 8 pièces de bétail; l'introduction de la maladie dans les communes de Halten et Biberist a eu lieu par du bétail de commerce venant du canton de Berne.

Appenzell-Rh. int. L'importation de la *surlangue et piétain* est due à une vache qui venait de l'Oberland et qui a été placée avec d'autre bétail dans une étable à St-Margrethen (St-Gall).

St-Gall. La *surlangue et piétain* a été importée de l'Autriche et constatée en première ligne à St-Margrethen, malheureusement seulement après que les pièces infectées se furent trouvées en contact avec d'autres.

Grisons. Les cas de maladie à Flims et à Ruschein proviennent d'un transport de bétail de commerce italien; les cas à Coire ont été provoqués par du bétail de boucherie venant de St-Margrethen (St-Gall).

La gale des chèvres a fait son apparition depuis quelque temps dans la commune de Medels (district de Vorderrhein).

Argovie. Un cas de *rage canine* à Schöftland (district de Kulm); le chien respectif provenait de la commune de Melchnau (Berne).

Thurgovie. La *surlangue et piétain* a été introduite en partie par du bétail de commerce venant du canton d'Argovie, en partie par un transport de porcs provenant de Wyl (St-Gall). Un cas d'anthrax à Schönholzersweil, Kreuzlingen, Happersweil et Wiezikon.

Vaud. La maladie, pour la généralité des cas mentionnés, a été apportée par des bœufs de boucherie de provenance italienne.

Neuchâtel. Les étables infectées à Montalchez renferment 16 pièces de bétail.

Genève. La réapparition de la maladie à Perly-Certoux est attribuée à une désinfection incomplète de l'étable respective.

Pour empêcher la possibilité d'une plus grande extension en Suisse de la *surlangue et piétain*, le conseil fédéral a pris, en date du 24 avril écoulé, les décisions suivantes :

1. Dès que des cas de *surlangue et piétain* ont été constatés dans une localité, il est interdit aux inspecteurs du bétail de délivrer des certificats de santé pour le bétail d'espèce bovine, les chèvres, les moutons et les porcs. Cette prescription reste en vigueur jusqu'au 30 juin 1883.
2. La validité des certificats de santé pour le bétail de race bovine, les chèvres, les porcs et les moutons est réduite à trois jours.
3. Les gouvernements cantonaux sont autorisés à ordonner que les animaux venant de contrées infectées ou arrivant par chemin de fer soient soumis à une quarantaine de huit jours.
4. Les gouvernements cantonaux sont invités à donner connaissance, le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à notre département du commerce et de l'agriculture (division de l'agriculture) de l'apparition, de l'origine et de la marche des maladies contagieuses du bétail.

D'après le bulletin du 9 avril, la *surlangue et piétain* est en diminution en **Alsace-Lorraine** ; il y avait alors 143 communes infectées, comptant ensemble 464 étables et 1578 pièces de bétail, dont 1210 pièces sont atteintes de la maladie. Dans le grand-duché de **Bade**, l'épizootie a été constatée sur 1097 pièces de bétail, se répartissant sur 200 étables et 107 communes ; la *péripneumonie contagieuse* a fait son apparition dans une étable des districts de **Baden** et de **Heidelberg**.

Dès le 23 avril la *peste bovine* ne règne plus en **Autriche-Hongrie**. La *surlangue et piétain* a été constatée du 1^{er} au 15 avril dans 14 étables des districts de **Feldkirch**, **Landeck** et **Rovereto** (**Tyrol** et **Vorarlberg**).

L'état de la *surlangue et piétain* en **Italie** n'a pas subi de changement essentiel.

Berne, le 4 mai 1883.

**Le département fédéral
du commerce et de l'agriculture.**

Bulletin sur l'état sanitaire du bétail en Suisse au 1er mai 1883.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1883
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.05.1883
Date	
Data	
Seite	476-479
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 870

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.